

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2018

Nombre de conseillers :

En exercice :	39
Présents :	31
Excusés :	8
Non excusés :	0

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le DIX SEPT DECEMBRE, à VINGT HEURES , les membres du conseil municipal de la ville de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 11 décembre 2018 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du Code général des collectivités territoriales et sous la présidence de monsieur Gilles Bord, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme SHORT FERJULE - M. CABUCHE - Mme LOPES - M. BECQUART -
Mme VERGNAUD - M. OUMARI - Mme POTIN PIOT - M. TASD'HOMME -
Mme MARTIN - M. GHOZELANE - M. HOUDEMONT - Maires adjoints

M. GANDRILLE - Mme DELESSARD - Mme GAUTHIER - Mme DANY -
M. GUILLOT - M. MOUILLOT - Mme LESAGE - Mme TREZENTOS
OLIVEIRA - M. ROUSSEAU - Mme LACERDA - Mme MONDIERE -
M. CALVET - Mme HEUCLIN - M. FINANCE - M. MARTIN -
M. TORDJEMANN - Mme SALMIN - M. JASPIERRE - M. BEURAIN -
Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. TABUY - Mme IKIESSIBA - M. FRISSON - M. RENAUD - M. POMMOT -
Mme LACAZE - M. HESEL - Mme LAIR.

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

<u>POUVOIRS :</u>	M. TABUY	à	M. GANDRILLE
	Mme IKIESSIBA	à	Mme SHORT FERJULE
	M. FRISSON	à	M. HOUDEMONT
	M. RENAUD	à	M. ROUSSEAU
	M. POMMOT	à	Mme HEUCLIN
	Mme LACAZE	à	M. TORDJEMANN
	M. HESEL	à	M. FINANCE
	Mme LAIR	à	M. CALVET

SECRETAIRE DE SEANCE : Brigitte Vergnaud

A la demande de **monsieur Bord**, une minute de silence est observée à la mémoire des victimes de l'attentat du Marché de Noël de Strasbourg.

Le compte rendu de la séance du 12 novembre 2018 n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

Monsieur Bord présente ensuite la liste des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

- 2018.11.13 Marché à procédure formalisée passé avec la société Total Marketing France à Nanterre (92) pour la fourniture de carburant sur l'ensemble du territoire national. Accord cadre de fournitures courantes et de services sans montant minimum ni montant maximum annuel, conclu à partir du 1^e janvier 2019 pour une durée initiale d'1 an, dont le nombre de période de reconduction est fixé à 3.
- 2018.11.13 Marché à procédure adaptée passé avec la société Aldelec à Roissy-en-Brie (77680) pour l'entretien et le dépannage du matériel de cuisine et de restauration. Accord cadre de services à bons de commande d'un montant maximum annuel de 45 000 € HT, conclu à compter de sa notification et ce pour une durée initiale d'1 an, dont le nombre de période de reconduction est fixé à 3.
- 2018.11.13 Marché à procédure formalisée passé avec la société Froid 77 à Vert Saint Denis pour la fourniture et l'installation de matériel de cuisine. Accord cadre de fournitures courantes et de services avec bordereau de prix unitaire, sans montant minimum ni montant maximum annuel, conclu à compter de sa notification et ce pour une durée initiale d'1 an, dont le nombre de période de reconduction est fixé à 3.
- 2018.11.13 Convention passée avec la Croix Rouge française à Tournan en Brie (77220) pour la présence de 2 secouristes lors du repas des séniors le 2 décembre 2018. Prix de l'intervention : 264 € TTC.
- 2018.11.13 Marché à procédure adaptée passé avec la société Horticoles Viet à Oissery (77178) pour la fourniture de plantes annuelles. Accord cadre de fournitures à bons de commande d'un montant maximum annuel de 35 000 € HT, conclu à partir de sa date de notification et ce pour une durée initiale d'1 an, dont le nombre de période de reconduction est fixé à 3.
- 2018.11.15 Marché à procédure adaptée passé avec la société Colorine à Chennevières sur Marne, pour la fourniture de vitrerie. Accord cadre de fournitures à bons de commande d'un montant maximum annuel de 10 000 € HT, conclu à compter de sa notification et ce pour une durée initiale d'1 an, dont le nombre de période de reconduction est fixé à 3.
- 2018.11.26 Augmentation de 2 % des tarifs de location des salles communales à compter du 1^{er} janvier 2019.
- 2018.12.03 Création d'une régie de recettes pour les activités des séniors. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est de 18 000 €.
- 2018.12.03 Contrat de cession des droits d'exploitation du spectacle « Le roi nu » conclu entre la ville (l'organisateur) et la compagnie « Le petit Théâtre » (le producteur) situé à Pontault-Combault. A raison de neuf représentations du 10 au 14 décembre 2018 pour la somme de 4 000 €.
- 2018.12.03 Convention passée avec le Syndicat mixte pour l'aménagement du Morbras pour la mise à disposition du terrain sis 19 rue Gilbert Rey, cadastrée D 2334 et D 662, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour une redevance annuelle de 15 000 €.

2018.12.08 Marché à procédure formalisée passé avec la société SEMAF à Pontault-Combault, pour la maîtrise d'œuvre infrastructure concernant des travaux d'aménagement et de réfection de voirie, d'enfouissement de réseaux et d'assainissement. Accord cadre de services, sans montant minimum ni montant maximum annuel, conclu à compter de sa notification pour une durée initiale de 1 an, dont le nombre de période de reconduction est fixé à 3.

1 Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne : présentation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Après en avoir délibéré,

- **PRED ACTE** de la présentation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

2 Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne : présentation du rapport d'activités 2017

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2017 de la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne.

3 Insertion de clauses sociales dans les marchés publics

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** l'abrogation de la délibération n° 2012.10.9 du 1^{er} octobre 2012 portant sur la Charte de partenariat pour la mise en œuvre de la clause sociale dans les marchés publics ;

- **AUTORISE** le maire à signer la convention à passer avec IINO 77 qui sera le facilitateur pour l'insertion des clauses sociales.

4 Création d'une commission pour l'indemnisation des commerçants de l'avenue de la République

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE**, suite aux travaux de voirie, d'assainissement et d'adduction d'eau réalisés, sur l'avenue de la République, la création d'une commission chargée de la mise en place d'une procédure d'indemnisation des professionnels riverains de l'avenue de la République à Pontault-Combault et de constituer cette commission ;

- **DESIGNE**, par un vote à main levée, un titulaire et un suppléant représentant la commune au sein de cette commission :

Monsieur Bord, titulaire, et Monsieur Rousseau, suppléant, sont élus à l'unanimité des voix ;

- **AUTORISE** le maire à prendre toutes dispositions concernant ce dossier.

Monsieur Rousseau quitte la séance et donne son pouvoir à monsieur Bord, maire.

5 Pertes sur créances irrécouvrables - Exercices 2005 à 2018

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **ACCEPTÉ** l'admission en non-valeur de la cote concernée pour un montant total de 59 428,40 €.

- **DIT** que la dépense sera imputée aux comptes :

6541 - Pertes sur créances irrécouvrables :

01 - Opérations non ventilables	3 679,41 €
020 - Administration générale	31,00 €
251 - Restauration scolaire	22 296,64 €
255 A - Classes de découvertes	1 442,31 €
311 - Conservatoire de musique	682,02 €
321 - Médiathèques	479,62 €
421 - Centres de loisirs	19 435,52 €
64 A - Crèche familiale	2 828,77 €
823 - Espaces verts	1 064,12 €

6542 - Pertes sur créances éteintes :

251 - Restauration scolaire	3 303,30 €
255 A - Classes de découvertes	29,06 €
255 C - Etudes surveillées	628,54 €
421 - Centres de Loisirs	3 304,49 €
64 A - Crèche familiale	223,60 €

6 Indemnité de conseil à la Trésorière principale

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** de recourir aux concours de la Trésorière principale pour assurer les prestations de conseil ;

- **ACCORDE** l'indemnité de conseil dont le montant est calculé selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité au taux de 50 % ;

- **ATTRIBUE** cette indemnité à madame Evelyne PAGES, Trésorière principale de Roissy-en-Brie/Pontault-Combault, à compter de l'exercice 2018 ;

- **ABROGE** la délibération n° 2016.09.9 en date du 26 septembre 2016.

7 Ouvertures de crédits d'investissement avant vote du budget primitif 2019

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** l'inscription des crédits d'investissement ci-après, avant le vote du budget primitif 2019 ;

- **AUTORISE** le maire à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite des sommes inscrites par chapitre dans le tableau ci-dessous :

	Chapitre	Imputation Budgétaire	Libellé	Montant	Pour mémoire Budget 2018
Administration Générale	16	020 - 165	Dépôts et Cautionnement	3 750	
Administration Générale	16	72 - 165	Dépôts et Cautionnement	750	
			Chapitre 16 (hors 1641) :	4 500	18 000
Administration Générale	20	020 - 202	Frais réalisation documents urbanisme	13 500	
Administration Générale	20	020 - 2031	Frais d'études	21 000	
Administration Générale	20	020 - 2051	Concessions et droits similaires	19 100	

				Chapitre 20 :	53 600	214 552
Administration Générale	21	020 - 21318	Bâtiments publics - Hôtel de ville		40 000	
Administration Générale	21	020 - 2183	Matériel de bureau et informatique		88 000	
Administration Générale	21	020 - 2184	Mobilier		6 500	
Administration Générale	21	020 - 2182	Matériel de Transport		15 400	
Administration Générale	21	020 - 2188	Autres immobilisations corporelles		57 500	
Administration Générale	21	020 - 21311	Hôtel de ville		37 500	
Education	21	211 -2184	Mobilier		6 000	
Education	21	212 - 2184	Mobilier		6 000	
Education	21	211 - 21312	Bâtiments scolaires		107 500	
Education	21	212 - 21312	Bâtiments scolaires		122 300	
Education	21	213 -21312	Bâtiments scolaires		30 000	
Education	21	251 - 2184	Bâtiments scolaires		14 800	
Education	21	421 - 2184	Bâtiments scolaires		9 500	
Culture	21	33 - 21318	Autres bâtiments publics		568 500	
Sport et Jeunesse	21	411 - 21318	Autres bâtiments publics		8 250	
Sport et Jeunesse	21	412 - 21318	Autres bâtiments publics		250 000	
Sport et Jeunesse	21	422 - 21318	Autres bâtiments publics		8 000	
Social	21	520C - 21318	Autres bâtiments publics		5 750	
Aménagement - Voirie	21	814 - 21534	Réseaux d'électrification		57 500	
Aménagement - Voirie	21	020 - 21578	Autre matériel et outillage de voirie		15 000	
Aménagement - Voirie	21	822 - 2151	Réseaux de voirie		876 750	
Aménagement - Voirie	21	114 - 2151	Réseaux de voirie		50 000	
Aménagement - Voirie	21	824 - 2111	Terrains nus		12 500	
Aménagement - Voirie	21	824A - 2112	Terrains de voirie		25 000	
Aménagement - Voirie	21	824A - 2115	Terrains aménagés		58 760	
Aménagement - Voirie	21	823 - 2121	Plantations d'arbres et arbustes		5 000	
				Chapitre 21 :	2 482 010	9 928 218
				Total général :	2 540 110	10 160 770
				Soit :	25%	du budget 2018

8 Ouvertures de crédits - Exercice 2019 - Avances sur subvention aux associations

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à verser une avance sur subvention au titre de l'exercice 2019 aux associations suivantes :

<u>Associations</u>	<u>Montant de l'avance</u>
CCAS	310 000 €
UMS – PC - Handball	175 000 €
U.M.S.P.C	78 550 €
Centre social et culturel	43 750 €
Sports de haut niveau – Judo	37 500 €
Centre photographique d'Ile-de-France	36 250 €
M.J.C – fonctionnement	32 500 €
Cinéma Apollo	32 000 €
Comité des fêtes et de Loisirs	28 000 €
Atelier la Cour carrée	16 250 €

CASC	15 000 €
Association portugaise culturelle & sociale/Poste directeur	11 250 €
Association portugaise culturelle & sociale	3 750 €
Institut lusophone	7 500 €
Association des Commerçants de Pontault-Combault	7 500 €
Orchestre d'harmonie	3 500 €

- **DIT** que les crédits seront repris dans les montants de subvention votés lors du budget 2019.

9 Modification participation de la commune de Pontault-Combault à la protection sociale complémentaire santé souscrite par ses agents

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** de modifier la participation à une mutuelle labellisée à compter de l'année 2018 pour un montant de :

- . 16 € mensuels pour les agents de catégorie C,
- . 12 € mensuels pour les agents de catégorie B,
- . 10 € mensuels pour les agents de catégorie A ;

- **DIT** que la participation sera versée à tout agent sur poste permanent comptabilisant un an de présence dans la collectivité au 31 décembre de l'année considérée pour laquelle la participation est versée (sont exclus les agents en remplacement d'agents absents sur postes permanents, les renforts ponctuels, les vacataires) ;

- **DONNE** tout pouvoir au maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision et procéder au versement de cette participation pour les agents remplissant les conditions d'attribution en fonction de leur catégorie ;

- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

10 Astreintes : modalités d'organisation et postes concernés

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la liste des postes, annexée à la délibération, pouvant être sollicités pour effectuer des astreintes ;

- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

11 Convention unique relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention unique pour l'année 2019 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-et-Marne ;

- **AUTORISE** le maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants ;

- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

12 Convention relative à l'organisation des concours et examens professionnels pour l'année 2019

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention à passer avec le Centre de gestion de Seine-et-Marne pour l'organisation des concours et examens professionnels pour l'année 2019 en lieu et place de la ville ;
- **DIT** que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

13 Convention à passer avec la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne pour le service commun archives

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention à passer avec la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne pour les archives communales dans le cadre du service commun ;
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

14 Convention de mise à disposition d'agents de la ville de Roissy-en-Brie auprès de la ville de Pontault-Combault pour la gestion du cimetière situé RD 21

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la mise à disposition d'agents de la ville de Roissy-en-Brie auprès de la ville de Pontault-Combault, pour la gestion du cimetière situé RD 21, pour les années 2018 et suivantes, par reconduction tacite et période d'un an, comme suit :

Agent	Missions	% mise à disposition
Responsable espace services administratifs	Gestion partagée du cimetière intercommunal	10 %
Assistante administrative de l'espace de services administratifs	Suivi des concessions du cimetière intercommunal	10 %

- **AUTORISE** le maire à signer cette convention ;
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

15 Conventions d'objectifs et de financement à passer avec la Caisse d'allocations familiales pour le renouvellement d'agrément des Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire de signer avec la CAF, les trois conventions d'objectifs et de financement pour le renouvellement d'agrément des trois RAM de la ville, ainsi que les trois attestations de non changement de situation de ces trois RAM à savoir :
 - «L'île aux couleurs», situé au 48, rue de l'Orme au Charron ;
 - «Ribambelle et bambins» situé au 3, place du Général Leclerc ;
 - «Chat-Perlipopette», situé au 15 bis, rue des Cyprés.

16 Tarification des activités du service jeunesse, régie de recettes et règlement de la structure 11-17 ans, dans le cadre du conventionnement avec la CAF de Seine-et-Marne

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE**, à partir du 7 janvier 2019, les tarifs et la prise en charge de la ville pour les activités du service jeunesse, les séjours et les repas ainsi que le fonctionnement de la régie de recettes avec l'application d'un barème modulable en fonction du quotient familial, et le principe d'une cotisation ;
- **AUTORISE** le maire à maintenir le système de compte prépayé pour les usagers et à signer la convention à intervenir avec la CAF;
- **VALIDE** les modifications du règlement induites par les évolutions proposées.

17 Dispositif BAFA

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le dispositif BAFA incluant le principe de gratuité, avec une prise en charge complète par la ville des sessions de formation générale et d'approfondissement, en contrepartie d'un stage non rémunéré de 14 jours effectifs dans les structures municipales, pour l'année 2018/2019 ;
- **AUTORISE** le maire à signer la convention.

18 Adhésion de Pontault-Combault au Réseau des Villes et Villages de Justes

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **ADHERE** au Réseau des Villes et Villages des Justes, réseau initié en 2010 par le Comité Français pour Yad Vashem. Ce réseau a pour objet de réunir les villes et villages ayant nommé un lieu de mémoire pour perpétuer le souvenir des « Justes parmi les Nations » ;
- **AUTORISE** le versement de 500 € au Comité Français pour Yad Vashem au titre de l'adhésion ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

19 Annulation de la vente des parcelles cadastrées section D n°2745 et 2746 sises au 32 rue de la Libération

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **REVOQUE** son engagement pris par la délibération n° 2017-07-17 du 6 juillet 2017 et par suite **DECIDE** de ne plus vendre les parcelles D 2745 et 2746 d'une surface de 259 m² situées au 32 rue de la Libération, à DE BOYER PATRIMOINE et JD PATRIMOINE ;
- **ANNULE** la délibération n° 2018-02-7 du 12 février 2018 ;
- **AUTORISE** le maire ou le premier adjoint au maire à signer les actes pouvant en découler.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.



Gilles Bord
Maire de Pontault-Combault